

269 - MARTRENCHARD - 16102019 - 15H36

Sujet: [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien de BERSAC-SUR-RIVALIER

De : Xavier MARTRENCHARD <xavamoto@gmail.com>

Date : Wed, 16 Oct 2019 15:36:10 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous avons eu l'occasion d'échanger de vive voix, à deux reprises, dans le cadre de vos permanences, aussi, je ne reviendrai pas sur les différents arguments développés par l'association ADNE87, à laquelle j'appartiens, qui mettent en avant les impacts négatifs majeurs de ce projet (et non de l'éolien en général).

Ils sont, à mon sens, suffisamment nombreux, précis et étayés pour vous permettre de justifier un avis défavorable vis-à-vis du projet d'EDPR à BERSAC-SUR-RIVALIER, ce dont je ne doute pas étant donné la capacité d'écoute dont vous avez fait preuve.

Par ce mail, je tenais simplement à vous faire part du cheminement de ma réflexion par rapport à ce projet.

Au départ, lorsque les premières informations me sont parvenues, sur l'éventualité d'une implantation d'éoliennes sur la commune, je me suis dit « pourquoi pas, puisque c'est une bonne chose de développer les énergies renouvelables ».

Sans posséder la moindre connaissance dans le domaine, nous sommes, en effet, tous formatés, conditionnés depuis longtemps, au travers des médias, pour être amenés à considérer « instinctivement » qu'une énergie produite à partir du vent est propre et bénéfique.

Et puis sont venus des questions et des doutes, logiquement motivés par l'impact que pourraient avoir ces machines sur notre cadre de vie et, donc, sur notre qualité de vie, quand j'ai appris qu'il s'agirait de géantes de plus de 180 m de haut, qui plus est implantées au sommet de la crête qui surplombe BERSAC.

J'ai en effet choisi de venir habiter BERSAC, il y a 16 ans, pour son cadre rural, serein et préservé.

Tombé sous le charme de cet environnement encore sauvage, j'y ai investi la totalité de mon patrimoine, dans ma résidence principale (une ancienne ferme du 18^{ème} siècle), puis dans des bâtiments adjacents (tout aussi anciens) que je rénove pour en faire des gîtes ruraux, pensant que d'autres apprécieraient

également ces mêmes caractéristiques.

Nous sommes d'ailleurs nombreux, à BERSAC et sur les communes voisines, à avoir ainsi investi dans la restauration du patrimoine foncier historique, évitant qu'il ne tombe à l'abandon et faisant par la même occasion travailler des entreprises locales et vivre ces mêmes communes.

Tous ces efforts financiers (et pas que) vont-ils être réduit à néant si ce projet se concrétise ?

Qui peut naïvement croire que les nuisances avérées (bruit, effet d'écrasement, perte de l'intégrité naturelle originelle ...) n'auront pas d'impact sur l'attractivité du territoire et, donc, sur la valeur foncière, même si c'est ce que prétend le promoteur, force études et témoignages à l'appui ?

Au risque de paraître condescendant envers les « pro éoliens », je pense que prendre pour argent comptant les argumentaires (bien rodés) développés par le promoteur, sans se renseigner par soi-même via d'autres sources, ne permet pas de se faire une vision objective du ratio risques / opportunités de ce projet (pour preuve, les mensonges ou omissions du dossier technique).

A titre personnel, je me suis largement documenté (la littérature sur le sujet est abondante sur Internet, notamment auprès de sources officielles et / ou scientifiques, dont le sérieux ne peut être remis en cause), j'ai rencontré des « sachants », tout en conservant un esprit critique et, ce, jusqu'à étudier - plus récemment - la totalité des pièces versées au dossier par EDPR, d'une part et par les autorités environnementales, d'autre part, puis les différentes contributions à l'enquête publique disponibles à ce jour.

J'en ai conclu que le projet d'EDPR à BERSAC-SUR-RIVALIER résulte uniquement d'une opportunité offerte par la municipalité, en manque de financements, plutôt que d'une quelconque réflexion écologique, au point qu'EDPR n'a eu cesse « d'habiller la mariée » (là encore, je ne reviendrai pas sur les différentes irrégularités ou, a minima, les nombreuses suspicions largement développées par ailleurs), pour rendre acceptable ce qui ne peut l'être.

Vous aurez également constaté, comme moi, que les contributions des « locaux », très majoritairement défavorables au projet, sont parfaitement argumentées et en lien avec les impacts précis de ce projet, contrairement à certaines contributions favorables, par trop « impersonnelles » (au sens où nous ne savons pas où résident leurs auteurs et que leurs arguments restent totalement génériques).

Ne soyons pas hypocrites, je défends aussi mes intérêts personnels (mes préjudices risquent d'être conséquents, tant sur le plan financier qu'affectif) mais, en l'occurrence, ils sont communs avec ceux de la commune de BERSAC, des communes voisines, des habitants de ce territoire et de la nature environnante.

Est-il plus déraisonnable d'être critique, devant un projet aussi impactant, que de ne pas l'être ?

Est-ce illégitime de demander que ce type de projet soit réalisé là où les impacts environnementaux sont minimum, en tous cas moindres, plutôt qu'à cet endroit précis, par trop sensible ?

N'y a-t-il pas moyen d'envisager des alternatives plus en rapport avec les spécificités de notre territoire (biomasse, par exemple, dans une région d'élevage et de sylviculture) ?

Pour ma part, j'envisage même de quitter BERSAC si ce projet se concrétise, puisque je n'y trouverai plus ce

qui m'y a conduit initialement.

Et si nous sommes nombreux dans ce cas, qu'advient-il de la commune ?

Nous aurons transformé ce coin de paradis, accessible à tous, en zone industrielle, vidée d'habitants !

Xavier MARTRECHARD

Le Pré de Lafont

Bersac sur Rivalier (sous éoliennes ...)